



Communiqué de presse du 9 août 2017

de Jean-Jacques LOZACH - Sénateur de la Creuse

*

Vote final sur le projet de loi organique rétablissant la confiance dans l'action publique. Suppression de la réserve parlementaire par la majorité présidentielle à l'Assemblée nationale.

Le vote final du projet de loi organique rétablissant la confiance dans l'action publique est intervenu aujourd'hui, mercredi 9 août. Existant depuis 1959 et répartie en toute transparence depuis 2013, la réserve parlementaire a été l'un des grands sujets de débats lors de l'examen de ce texte.

Marquant sa divergence avec l'Assemblée Nationale, le Sénat avait souhaité aboutir à une solution médiane sur la question de la dotation d'action parlementaire (dite « réserve parlementaire ») ; le vote de ce jour met donc en grande difficulté beaucoup de nos territoires ruraux.

Connaissant l'importance de ces financements pour les petites communes rurales et leurs groupements, le Sénat avait proposé une voie de compromis, en réformant en profondeur le dispositif en vigueur ; il avait proposé une dotation de soutien à l'investissement du bloc communal, se substituant à la réserve parlementaire et venant compléter la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux).

De plus, ce résultat aura pour conséquence d'éloigner les parlementaires de la réalité des territoires et de leur collectivité.

Or, veillons à ne pas avoir des élus nationaux hors sol, éloignés des préoccupations des élus locaux dont les Sénateurs sont l'émanation.

Pour la Creuse, cette dotation d'État représentait environ 500.000 euros soit moins de la moitié du FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) - dont l'objet était identique - et qui a été supprimé par l'actuelle majorité du Conseil départemental.

Ce résultat est une mauvaise nouvelle pour les territoires les plus fragiles de la République.

Nous veillerons, lors de l'examen du budget de l'État pour 2018, à ne pas voir l'enveloppe financière jusqu'alors consacrée à la réserve parlementaire, reversée au budget général de l'État.

Vécu comme un élément de la solidarité nationale, nous souhaitons qu'elle alimente spécifiquement un fonds d'aide pour les territoires ruraux.